

Postulat : Du sucre au goût amer

En Suisse, environ un enfant sur six est en surpoids ou en situation d'obésité, ce qui équivaut à environ 15 % de la population concernée¹. Il est démontré que plus les enfants consomment des aliments et boissons sucrés dès leur jeune âge, plus ils développent une préférence pour le goût sucré². Les enfants qui sont habitués à une alimentation, y compris boissons, riche en sucres ajoutés sont plus susceptibles de développer divers problèmes de santé, tels que la stéatose hépatique, les maladies cardiovasculaires et métaboliques, les caries dentaires³. De plus, il est important de noter que le sucre affecte le centre de récompense du cerveau de manière similaire aux drogues, ce qui peut entraîner un potentiel de dépendance⁴.

Une enquête menée en 2022 par les organisations suisses de défense des consommateurs a révélé que 94 % des aliments dont le visuel est conçu pour être attrayants pour les enfants ne respectent pas les recommandations nutritionnelles de l'OMS et se composent en moyenne d'environ 33% de sucre⁵. De plus, en Suisse, il n'existe pas de boissons spécifiquement destinées aux enfants qui ne contiennent pas de sucre ajouté.

Face à la vulnérabilité des plus jeunes aux publicités sur la consommation de produits sucrés, comme le montre ce rapport commandé par l'OSAV en 2023⁶, il est essentiel que les collectivités publiques s'engagent pour des solutions systémiques, efficaces, et ne se reposent pas que sur la responsabilité individuelle et l'autorégulation de l'industrie agroalimentaire, argumentaires actuellement promus au niveau du Parlement fédéral.

La loi sur la santé publique du Canton de Vaud stipule que l'État collabore avec les communes pour les mesures de promotion de la santé et de prévention (Art. 29)⁷. En outre, le Rapport sur la politique de santé publique du Canton de Vaud se fixe comme objectif de développer la promotion de la santé au plus près des collectivités locales et met en avant la volonté du Conseil d'État de construire avec ces collectivités le cadre (outils, expertises, incitatifs) leur permettant de déployer les actions contribuant à la promotion de la santé et de leur mettre à disposition des outils pour accroître la participation de la population dans le domaine de la santé⁸. Enfin, dans son Programme de législature 2022 – 2027, le Conseil d'État entend poursuivre la politique de promotion de la santé et de prévention des maladies, et en particulier lutter contre l'obésité chez les jeunes par l'incitation à une alimentation saine. Le CE entend par ailleurs également renforcer les relations et collaboration avec les communes⁹. Il apparaît donc clairement qu'il appartient aux communes de se charger de la mise en œuvre de leurs compétences résiduelles en matière de santé publique.

¹ Herter-Aeberli I. BMI, waist circumference and body fat measurements as well as NCD risk factors in 6 to 12 year old children in Switzerland. Bern: Bundesamt für Gesundheit; 2018.

² Fidler Mis N, Braegger C, Bronsky J et al. Sugar in Infants, Children and Adolescents: A Position Paper of the European Society for Paediatric Gastroenterology, Hepatology and Nutrition Committee on Nutrition. *J Pediatr Gastroenterol Nutr.* Lippincott Williams & Wilkins; 2017;65(6):681–696. doi: 10.1097/MPG.0000000000001733.

³ Paglia L, Friuli S, Colombo S, Paglia M. The effect of added sugars on children's health outcomes: Obesity, Obstructive Sleep Apnea Syndrome (OSAS), Attention-Deficit/Hyperactivity Disorder (ADHD) and Chronic Diseases. *Eur J Paediatr Dent.* 2019;20(2):127–132. doi: 10.23804/ejpd.2019.20.02.09.

⁴ Schell M, Kleinridders A. Intuitive eating? Central regulation of food intake by nutrients and metabolic hormones. *Ernährungs Umsch.* 2022;69(11):176–186. doi: 10.4455/eu.2022.035.

⁵ Fédération romande des consommateurs, Enquête : profil nutritionnel positif et marketing, des impossibles à concilier, mai 2022. Disponible au lien suivant : https://www.frc.ch/wp-content/uploads/2022/05/20220523_enque%CC%82te-produits-enfants_def-1.pdf

⁶ Office fédérale de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Disponible au lien suivant : <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/ernaehrung/werbung-und-marketing.html>

⁷ Etat de Vaud, bases législatives vaudoises, loi sur la santé publique. Disponible au lien suivant : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/800.01?key=1559043264800&id=258cb2db-b772-411c-b0c5-6ed80967c762>

⁸ Etat de Vaud, Rapport sur la politique de santé publique du canton de Vaud 2018 – 2022, disponible au lien suivant : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/Rapport_sur_la_politique_de_sant%C3%A9_publicque_du_canton_de_Vaud_2018-2022.pdf

⁹ Etat de Vaud, programme de législature 2022 – 2027, disponible au lien suivant : https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/ce/fichiers_pdf/PL2022-2027_vFINAL-petit.pdf

Depuis 2023, Diabètevaud s'est emparé du sujet au vu de l'urgence de santé publique et a lancé l'action MAYbe Less Sugar (Doux Mai Moins Sucré). L'initiative réunit une cinquantaine de partenaires des secteurs entre autres de la santé et du social. Depuis 2023, diabètevaud, en collaboration avec Unisanté et plus d'une cinquantaine de partenaires, s'est emparé du sujet au vu de l'urgence de santé publique pour la population. Le but est notamment de mettre les sucres ajoutés au centre du débat durant un mois, de sensibiliser la population à la surconsommation de sucres ajoutés (plus de la moitié de la population suisse consomme 107 grammes par jour contre le 50 grammes recommandés), et de questionner le rôle de nos environnements dans cette surconsommation. Une application et un site Internet ont été créés et diverses activités ont été menées en mai 2023 et 2024 en Suisse romande et ailleurs. Un appel à agir a été déposé par l'Alliance alimentation et santé en 2023. Au-delà des mesures individuelles, cet ensemble de partenaires appelle à des mesures structurelles permettant à toute la population de rester en santé le plus longtemps possible.

Par le biais de ce postulat, nous souhaitons demander à la Municipalité de bien vouloir étudier les propositions suivantes :

1. Conduire une étude « état des lieux » sur les actions visant la création d'un environnement favorable à la santé en matière d'alimentation mises en place dans la commune, et l'analyse de l'offre alimentaire dans les milieux scolaires et parascolaires, tant au sein du périmètre (para)scolaire que dans leur environnement direct ;
2. Étudier par ailleurs la possibilité d'une limitation voire une interdiction de l'affiche ou autres supports et moyens publicitaires promouvant la consommation des aliments et boissons sucrés sur le même territoire ;
3. Se munir d'un plan d'action précis de limitation de la consommation de sucre dans les écoles et les milieux parascolaires ;
4. Établir des pistes d'interventions communales claires et échelonnées.

Nous proposons de renvoyer directement ce postulat en Municipalité pour étude et rapport.

Marius Diserens, Armelle DuPasquier, Nathalie Raya Etter, Jeanne Kamber, Arianne Schwab Hug, Raphaël Dunant, Raphael Caregnato

Nyon, le 22.05.2024